

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 122 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Sécurisation du complexe sportif de la Busserine situé rue du Stade dans le 14ème arrondissement - Demande d'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

21-37130-DTBN

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et du e-sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Composé d'un stade, d'un gymnase et de plusieurs salles annexes réhabilitées en 2015, le complexe sportif de la Busserine est actuellement fermé suite à plusieurs actes de vandalisme.

Afin de remettre en état l'ensemble des locaux, et d'en permettre l'accès au public, plusieurs aménagements et travaux sont à prévoir :

- le remplacement de l'ensemble du système d'alarme (incendie et intrusion),
- le remplacement de l'ensemble des portes d'accès, notamment les principales qui sont soudées,
- le remplacement de la clôture arrière du stade par un mur en banché,
- la pose de deux bornes automatiques blindées sur le portail d'accès au stade.

Dès lors, pour mener à bien cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2021, à hauteur de 442 200 Euros pour les études et les travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Mairie de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF À LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Sont approuvées la mise en conformité et la sécurisation du complexe Sportif de la Busserine, situé rue du Stade, dans le 14^{ème} arrondissement.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sport Nautisme et Plages, année 2021, relative aux études et travaux à hauteur de 442 200 Euros.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire, ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter, et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
SPORT, DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE
SPORTIVE ET DU E-SPORT
Signé : Sébastien JIBRAYEL**